Relations CE/Chine: vers un partenariat global

1998/2067(COS) - 25/03/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF : définir les contours d'une nouvelle politique de partenariat entre la Chine et l'Union européenne. CONTENU : En juillet 1995, la Commission adoptait une importante communication sur l'avenir des relations entre la Chine et l'Union européenne (COM(95) 279-COS0282). Au vu des évolutions politiques et économiques récentes de ce pays (programme ambitieux de réforme économique engagé depuis 1997, engagement international plus responsable de la Chine à l'égard du Cambodge et de la Corée, rétrocession pacifique de Hong Kong,...), la Commission estime que la politique vis-à-vis de ce pays doit être revue et renforcée. Elle propose dès lors une nouvelle stratégie basée sur une vision à long terme des relations cino-européennes. Cette stratégie s'appuie sur les 5 éléments suivants : 1) intégrer davantage la Chine dans la communauté internationale grâce au renforcement du dialogue politique : il s'agirait en particulier de proposer des Sommets UE-Chine à haut niveau, de favoriser une participation de la Chine au processus ASEM, de sensibiliser le G7 aux questions de la Chine, d'intégrer ce pays au processus mondial de contrôle des armements, de coopérer dans le domaine de la lutte contre la drogue, d'aborder les questions de sécurité régionale, de consolider l'autonomie de Hong Kong et de préparer le passage en douceur de Macao à la Chine ; 2) appuyer le développement, en Chine, d'une société ouverte fondée sur l'Etat de droit et le respect des Droits de l'homme : il s'agit de convaincre la Chine de signer, ratifier et appliquer les pactes des Nations unies sur les Droits de l'homme et les conventions de l'OIT, de renforcer le dialogue bilatéral relatif aux Droits de l'homme, de compléter le dialogue par des programmes de coopération concrets, de promovoir l'Etat de droit et de renforcer la société civile; 3) intégrer davantage la Chine dans l'économie mondiale : il faut notamment poursuivre les négociations d'adhésion de la Chine à l'OMC, moyennant des périodes de transition adaptées à certains secteurs économiques, améliorer les stratégies d'accès au marché européen, poursuivre la supression progressive et réciproque des restrictions quantitatives de l'UE et de la Chine, mettre au point une stratégie globale de promotion des investissements européens, conclure des accords bilatéraux dans des secteurs spécifiques, adopter une nouvelle réglementation antidumping et promouvoir l'utilisation de l'euro en tant que devise internationale; sur le plan social, il faudrait également développer une coopération en matière de ressources humaines et promouvoir les questions de l'environnement et du développement durable, il s'agit également de réduire les disparités régionales et de renforcer la cohésion; 4) améliorer l'utilisation des financements octroyés par l'Europe : notamment faciliter le financement de petits projets au départ de la Chine et améliorer les synergies entre l'Union et ce pays, envisager l'extension des activités de la BEI dans ce pays et renforcer la mise en oeuvre des projets de coopération; 5) renforcer l'image de l'Union européenne en Chine : notamment en mettant en place un service de presse et d'information de la Commission à Pékin, en augmentant le nombre de visiteurs chinois en Europe, en intensifiant les échanges culturels, en augmentant la présence de l'Union dans les conférences consacrées à la Chine et en développant la coopération universitaire cino-européenne.